

CHAMPIONNAT INDIVIDUEL DE LA HAUTE-VIENNE 2015
(QUALIFICATIF POUR LE CHAMPIONNAT INDIVIDUEL DU LIMOUSIN)

REGLEMENT 2015
(à afficher dans le club)

- Article 1 :** Chaque match se joue au meilleur des 3 manches, avec jeu décisif dans chaque manche.
- Article 2 :** Le joueur **le mieux classé reçoit**. En cas d'égalité de classement, le joueur placé sur la ligne supérieure du tableau reçoit.
- Article 3 :** Il est **impératif** de respecter, pour le bon déroulement du championnat, les délais indiqués en bas de chaque tableau,
Tout retard non justifié, se verra sanctionner d'un WO.
- Article 4 :** Chaque vainqueur doit communiquer, **sous 24 heures**, le résultat de son match en téléphonant au **05.55.77.01.83** ou par mail à comite.haute-vienne@fft.fr, en précisant **impérativement** son **nom**, son **club**, sa **catégorie**, le **score** ainsi que le **nom de son adversaire**.
- Article 6 :** Les finales du championnat individuel de la Haute-Vienne auront lieu le :

Pour les adultes à partir de 19 ans et le Tennis Entreprise :
14 mai 2015 au Centre Sportif de Saint Lazare.

Pour les jeunes de 12 à 18 ans :
14 mai 2015 au Centre Sportif de Saint Lazare.

RAPPELS IMPORTANTS :

1 : Nationalité Française (article 60 des règlements sportifs).

2 : Joueurs qualifiés.

3 : Le championnat de France, ainsi que ses phases qualificatives, championnats départementaux et régionaux (article 60bis des règlements sportifs), **4^{ème} série et non classés** est ouvert aux joueurs classés en 4^{ème} série ou non classés, **n'ayant jamais été classés 15/4 ou mieux**.

Le championnat de France, ainsi que ses phases qualificatives, championnats départementaux et régionaux (article 60bis des règlements sportifs), **3^{ème} série** est ouvert aux joueurs de 3^{ème} série, **n'ayant jamais été classés 4/6 ou mieux**.

Toutefois, le Comité Départemental de la Haute-Vienne a décidé, en Comité Directeur, que cette règle ne s'appliquerait pas aux joueurs de 55 ans et + qui ont obtenu ces classements, il y a plus de vingt ans.

Pour les championnats jeunes et seniors+ :

Il est impératif de s'inscrire dans sa seule catégorie d'âge (article 65 des règlements sportifs).

(Article 67) Il appartient à chaque ligue de déterminer le règlement particulier de ses championnats de ligue. Toutefois, les conditions de qualification définies par chaque ligue doivent être conformes à celles en vigueur pour le championnat de France correspondant.

Le Comité Départemental de la Haute-Vienne applique ce règlement pour l'ensemble de ses championnats.

COMITE DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-VIENNE DE TENNIS.

Limoges le 22 septembre 2014.

Le secrétariat.

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Voici déjà revenu le temps des inscriptions au Championnat Individuel Départemental, saison 2015. **Les fiches d'inscriptions ainsi que le règlement seront envoyés par mail à l'adresse de votre club.**

Les inscriptions sont à faire avec le **nouveau classement 2015** qui doit paraître le **lundi 13 octobre sur le net.**

Les fiches d'inscriptions sont à retourner, lisiblement remplies (toutes les colonnes), par courrier au Comité Départemental de Tennis, 45 rue de Chantelauve 87000 Limoges ou par mail à comite.haute-vienne@fft.fr jusqu'au **25 octobre 2014.**

Les tableaux vous seront envoyés par mail dans la dernière semaine de novembre, en priorité à l'adresse du club, soit à une autre que vous aurez eu soin de nous communiquer. Ils seront mis en ligne le mercredi 26 novembre.

La compétition commencera début décembre.

Les inscriptions ne seront prises en compte qu'avec la licence 2015 validée et accompagnées du paiement.

RAPPEL des FINALES :

12/18 ans : 14 mai 2015 à Saint Lazare.

NC/4^{ème} et 3^{ème} série, Seniors + et Tennis Entreprise : 14 mai 2015 à Saint Lazare.

TARIFS :

10€ pour les jeunes de 12/18 ans (même sur un tableau adulte).

14€ pour les adultes.

Comptant sur votre participation, recevez, Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes salutations les plus sportives.

**Fabienne Genet,
Secrétaire du CD 87 de Tennis.**